



Infos Chavannes

Lettre d'informations communales • Octobre 2015

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX

Ouverte à l'issue de la classe du vendredi 16 octobre dernier, les enfants ont pu fêter le début de leurs vacances d'automne en découvrant la nouvelle aire de jeux située devant l'école. Nous avons désormais le plaisir de vous convier, autour d'un goûter matinal et convivial, à l'inauguration de cette dernière qui se déroulera :

le Samedi 31 Octobre 2015 à partir de 10 heures

Une cérémonie officielle aura lieu à **11 heures** avec notamment la présence d'Éric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, du Député Jean-Luc REITZER et du Sénateur René DANESI. A l'issue de cette dernière, le vin d'honneur sera offert.

Nous vous attendons nombreux à cet occasion!

➔ QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION

L'espace jeux étant fraîchement ouvert, il convient d'apporter quelques précisions sur les quelques règles d'utilisation qui ont été mises en place:



- Les jeux sont **réservés aux enfants âgés de 2 à 12 ans**,
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou de l'adulte accompagnant,
- Le site est **non fumeur**,
- **Les animaux y sont interdits**, même tenus en laisse,
- **L'usage des vélos est interdit**, hormis pour l'accès au garage à vélos.
- Les portails doivent être refermés après chaque entrée ou sortie afin de maintenir la sécurité de tous.

Nous vous remercions par avance de votre contribution au respect de ces règles.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



La Municipalité et les Anciens Combattants ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 :

Mercredi 11 Novembre 2015 à 11 heures
Au Monument aux Morts (devant l'église)

Après l'appel aux Morts et la dépose d'une gerbe, la Marseillaise et des textes seront chantés et lus par les enfants de l'école Jacques-Yves COUSTEAU. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi dans la salle de l'A.E.P.

ORDURES MÉNAGÈRES—CHANGEMENT DE BACS À PUCE

74% des usagers ont récupéré leur nouveau bac lors de la journée de distribution qui a eu lieu sur le parking de l'école le mardi 13 octobre dernier. Néanmoins vous avez été plusieurs à nous faire savoir que vous n'aviez pas été destinataires des courriers d'information de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace au sujet de cette distribution. Le cas chavannais n'est pas isolé puisque des « oublis » ont été constatés sur l'ensemble du territoire de la CCPA.

Pour les personnes n'ayant pu retirer leur bac le 13 octobre dernier, la distribution continue jusqu'à la fin de l'année. Une information sera transmise prochainement aux intéressés afin de définir au cas par cas les modalités de livraison.

Dans tous les cas, nous rappelons que **ce nouveau bac à puce (corps gris foncé avec couvercle orange) n'est à utiliser qu'à partir du 1^{er} janvier 2016.**

➔ COMMENT UTILISER L'AUTOCOLLANT QUI EST DISTRIBUÉ AVEC LE NOUVEAU BAC?

Lors de la réception du nouveau bac, un autocollant vous est remis en même temps⁽¹⁾ (voir photo ci-contre). Là-encore, beaucoup nous interrogent sur l'endroit où le coller. **Il est à coller sur l'ancien bac à puce, le bac vert, qui sera utilisé à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la collecte des papiers et des cartons.**

⁽¹⁾ Pour les personnes n'ayant pu récupérer l'autocollant faute de stocks suffisants, ceux-ci seront prochainement disponibles au secrétariat de la Mairie.



LA TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES, COMMENT ÇA MARCHE ?

En raison des nombreuses questions qui nous ont été posées sur le sujet durant l'été, nous profitons de ce nouveau numéro d'Infos Chavannes pour vous rappeler la réglementation en matière d'entretien des arbres et haies, notamment en limite du domaine public.



Nous vous rappelons donc que les haies et arbustes plantés en limite de propriété **ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public et doivent donc être taillés à l'aplomb des limites séparatives.** En dehors de l'obligation formalisée par les textes, l'empiètement des végétaux sur le domaine public pose un véritable problème de sécurité, tant pour les automobilistes que pour les piétons.

D'avance, nous vous remercions toutes et tous de votre contribution à l'entretien de notre commune.

TRAVAUX RUE DU JURA—ENROBÉS DE LA CHAUSSÉE

Les travaux d'aménagement de la rue du Jura entrent dans leur phase finale pour 2015. A cet effet, l'entreprise TP SCHNEIDER en charge de la voirie nous informe de **la réalisation des enrobés de la chaussée le mercredi 28 octobre 2015.** En conséquence, **la circulation dans la portion en travaux sera totalement impossible ce jour-là,** l'opération devant démarrer à compter de 7h le matin. Les trottoirs seront réalisés ultérieurement, notamment après le basculement total vers les nouveaux réseaux électriques souterrains.

Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

9 rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
☎ 03.89.25.23.99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat:
Lundi—Jeudi: 14h00—17h30
Mardi: 14h00—19h00
Vendredi: 10h00—12h00 et 14h00—19h00